

# ARTICLE

## LA FRANCE A, AU MOINS, UN BUDGET DE LA SÉCU POUR 2026

Droit du travail et de la protection sociale | 23/12/25 | Boris Léone-Robin



Alors que le gouvernement a présenté un projet de loi spéciale pour le budget 2026, le budget de la sécurité sociale pour 2026 a été adopté définitivement le 16 décembre 2025. Sauf censure du Conseil constitutionnel, ce texte comporte des mesures impactant les employeurs en matière de protection sociale. Tour d'horizon :

### Encadrement renforcé des arrêts maladie

Limitation de la première prescription à 1 mois, et des prolongations à 2 mois, sauf justification médicale fondée sur les recommandations de la HAS. Les arrêts dans le cadre d'un ATMP sont limités à 4 ans. L'avis du médecin du travail est supprimé après un congé maternité.

Contenir les dépenses d'indemnités journalières, en forte augmentation.

### Taxe exceptionnelle de 2,05 % sur les complémentaires santé

Applicable uniquement en 2026, un gel des cotisations est prévu pour éviter que les organismes répercutent cette taxe sur les assurés.

### Suspension du calendrier de relèvement de l'âge légal de départ à la retraite

Gel jusqu'en janvier 2028 des hausses prévues par la réforme de 2023 : les générations 1964 à 1968 pourront partir un trimestre plus tôt.

Effets potentiels à suivre sur la gestion des effectifs, les carrières longues, et sur les dispositifs internes d'accompagnement de fin de carrière.

### Rationalisation du cumul emploi retraite

A compter du 1er janvier 2027, le dispositif de cumul emploi retraite est réorganisé selon l'âge du retraité.

- Avant 64 ans : chaque euro gagné est déduit de la pension.
- Entre 64 et 67 ans : le cumul est autorisé dans la limite d'un plafond de revenus annuels d'activité (à priori 7.000 euros). Au-delà, la pension est réduite de 50 % du dépassement.
- A partir de 67 ans : le cumul emploi retraite est libre. Les revenus d'activité permettent la création de nouveaux droits à la retraite, sous certaines conditions.

### Hausse du coût des ruptures conventionnelles et mises à la retraite

La contribution patronale sur les indemnités passe de 30 % à 40 %.

Une volonté affichée de limiter ce mode de rupture du contrat de travail, pesant sur les comptes de l'assurance chômage.

### Extension de la déduction forfaitaire sur les heures supplémentaires.

Dès le 1er janvier 2026, la déduction de 0,50 € par heure supp est étendue aux entreprises de 250 salariés et plus. À suivre également : la défiscalisation totale des heures supplémentaires envisagée dans le PLF 2026.

### Point de vigilance : Hausse de la CSG

Le taux de CSG applicable aux produits d'épargne passe de 9,2 % à 10,6 %.

Le texte prévoit des exceptions. Les produits issus du PER et du PEE semblent concernés par la hausse. Des précisions sont attendues.

### Autres mesures à surveiller de près :

- Simplification des conditions de reconnaissance de certaines maladies professionnelles.
- Obligation de faire figurer le motif des arrêts de travail sur les documents destinés au contrôle médical.
- Création d'un nouveau congé supplémentaire de naissance.